

SCHWEISTHAL François

(1822 - 1899)

Echternach

Patents (details)

1 - Réfrigérant d'après un nouveau système pour refroidir la bière

LU patent application	A075
Application date	14 August 1862

On 14 August 1862, SCHWEISTHAL wrote to *Sa Majesté le Roi*:

Sire,

Le soussigné François Schweisthal, brasseur demeurant à Bettborn, canton de Rédange, ose prendre la respectueuse liberté d'apposer à Votre Majesté qu'il est l'inventeur d'un réfrigérant d'après un nouveau système pour refroidir la bière. Comme il croit rendre service à l'utilité publique, il vient vous prier, Sire, de bien vouloir accorder au pétitionnaire un brevet d'invention pour le terme de cinq années.

The two experts FUNCK-DUCHAMPS, appointed by the *Chambre de commerce* to examine the invention, reported:

On fait usage depuis plus de 25 ans de réfrigérants à cuve pour refroidir la bière (mout) et l'amener au degré exigé pour une bonne fermentation.

Différents appareils de ce genre sont employés dans les divers pays où la fabrication de la bière a quelque importance, mais ceux qui répondent le mieux à leur destination, sont ceux qui présentent le moins de difficultés pour être tenus dans un parfait état de propreté (qui sont d'un nettoyage facile) et qui ne privent pas le liquide à refroidir du contact de l'air dont l'oxygène joue en ce cas un rôle très important. L'expérience démontre qu'une bière bien exposée au courant de l'air, se débarrasse bien plus facilement de l'excès des matières azotées qui se précipitent par le refroidissement, que si cette bière est refroidie en vases clos.

L'appareil du sieur Schweisthal a beaucoup d'analogie avec quelques réfrigérants employés de longue date en Angleterre et en France; et on peut dire qu'il n'est autre chose que celui de Nichols ¹, dans le temps, très répandu en France, lequel se compose également de tubes concentriques, dans lesquels on fait couler en sens inverse l'eau et la bière.

Cependant, ce dernier système de réfrigérant, bien que pouvant être assez efficace pour refroidir promptement la bière, puisque sous un petit volume, ils peuvent renfermer une grande surface de refroidissement, se recommandent moins que tous autres, en ce que leur nettoyage est très difficile et que par suite leur emploi peut devenir dangereux.

Le réfrigérant à eau importé de France dans le Luxembourg il y a au-delà d'un an, satisfait à toutes conditions exigées: la bière reste exposée au contact de l'air; l'appareil est d'un nettoyage simple et facile et permet de refroidir le liquide à la température de l'eau employée.

L'appareil du sieur Schweisthal ne constitue donc point une invention et encore moins un perfectionnement dans l'art du brasseur.

The *Ministre d'Etat* passed the *Chambre de commerce* refusal of the patent on to SCHWEISTHAL in rather harsh terms:

Le réfrigérant pour lequel vous demandez le dit brevet n'étant autre que celui de Nichols, je ne puis proposer l'accueil de votre demande, parce que le brevet qui vous serait accordé serait dans le cas de devoir être déclaré nul, en conformité de l'article 8 de la loi du 25 janvier 1817.

All the documents filed by SCHWEISTHAL in support of his invention were returned to him with the letter announcing the refusal of the patent. In the file remained an empty sealed envelope.

¹ French patent 1BA2356 (15/07/1826), Jean Baptiste Philippe Nichols

2 - Système de tonneaux en ardoise

LU patent application	A172a
Application date	13 October 1875

In October 1875 SCHWEISTHAL wrote to the Government requesting a patent relating to a:

système de tonneaux en ardoise

The Government asked SCHWEISTHAL to fulfil the legal requirements, such as:

providing a complete description, drawings, specifying the duration desired for the patent, etc ...

SCHWEISTHAL did not respond ...